

DÉCISION DU MAIRE

N° : **24 D140**

DOMAINE : 8.9 Culture

Objet : Contrat de prestations artistiques avec Monsieur Roland FERRANDI – Concert de musique corse – 2 juillet 2024.

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°21051002 du 10 mai 2021 portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire ;

Vu le projet de contrat de prestations artistiques ci-annexé établi entre Monsieur Roland FERRANDI et la commune de Marignane ;

Considérant que la prestation d'animation proposée s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la commune,

DÉCIDE :

- D'autoriser la signature du contrat de prestations artistiques avec Monsieur Roland FERRANDI portant sur un concert de musique corse le 1er juillet 2024 en cour carrée du château de Covet.
- **Que** la prestation s'élève à la somme de 500 € TTC, laquelle sera réglée par mandat administratif après service fait.
- **Que** la dépense sera inscrite au budget 2024 nature 6042 service 3607.

Fait à Marignane, le **27 MAI 2024**

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisie dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Éric LE DISSÈS

